

Sénat/examen du projet de loi portant réglementation du secteur des hydrocarbures au Gabon

Les sénateurs adoptent le texte, mais...

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

Les membres de la Commission des Affaires économiques en charge de la production et des échanges, ont émis plusieurs recommandations dans le sens de la transparence dans la gestion et le contrôle des activités dans le secteur des hydrocarbures.



Le sénateurs approuvant le nouveau projet de loi réglementant le secteur des hydrocarbures.

LES membres du Sénat ont tenu une plénière, hier, au palais au Omar Bongo Ondimba. A l'occasion, ils ont adopté le projet de loi portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise. Un texte qui, selon le ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Pascal Houagni Ambouroué, vise l'attractivité et une certaine flexibilité dans ce secteur d'activité.

Reste que les membres du Sénat ont par la suite émis plusieurs recommandations. Au nombre de celles-ci, "une meilleure prise en compte des intérêts des collectivités locales, notamment par la redéfinition du champ d'application de la résidence fiscale et surtout l'implication des responsables desdites localités dans l'affectation

des ressources dédiées au fonds de développement des communautés locales". Egalement, pour plus de transparence dans la gestion et le contrôle des activités dans le secteur des hydrocarbures, les sénateurs ont recommandé "une plus grande implication des ministères de l'Economie et du Budget, d'une part, l'affirmation de l'appel d'offres comme moyen privilégié d'accès au domaine pétrolier, d'autre part".

Aussi, compte tenu du caractère multisectoriel des questions liées à l'environnement et à la protection de la nature, la Commission suggère que la gestion des déchets et rebuts des hydrocarbures implique, outre le département en charge des hydrocarbures, celui chargé de l'environ-

nement.

Il importe de rappeler que le présent projet de loi avait suscité, lors de son exposé de motifs, plusieurs débats au niveau de la Chambre haute du Parlement. Notamment en ce qui concerne les principales innovations qui y sont contenues, comme la prise en compte des aspects liés à l'environnement; le prix du baril du pétrole; la transparence dans la gestion des recettes pétrolières, notamment la gestion des fonds y attachés; l'état actuel des réserves du domaine pétrolier; l'apport et les perspectives du pétrole dans notre économie; le sort de la Société Gabonaise de Raffinage (SOGARA) et de Gabon Oil Company (GOC); la gestion des fonds dédiés aux collectivités locales; la résidence fiscale des sociétés pétro-



Les membres du gouvernement concernés par la question étaient présents.

lières.

En réponse aux préoccupations des parlementaires concernant ces innovations, le membre du gouvernement avait laissé entendre que celles-ci résulteraient des échanges avec les acteurs locaux et les organismes internationaux. Ajoutant qu'à la suite, les plus hautes autorités de l'Etat avaient décidé de revisiter le Code des hydrocarbures pour prendre en compte les recommandations et suggestions formulées par ces interlocuteurs. Lesquelles recommandations portent essentiellement sur le cadre contractuel, la fiscalité de droit commun, la fiscalité spécifique au secteur pé-

trolier, le contenu local, le biocarburant, la bonne gouvernance.

S'agissant de la prise en compte, dans le présent projet de loi, des aspects liés à l'environnement, il a expliqué que le projet de loi intègre les exigences environnementales en examinant les enjeux liés à l'hygiène, la santé et la qualité.

S'agissant de la question de la transparence dans la gestion des recettes pétrolières notamment la gestion des fonds y attachés, le ministre a précisé que celle-ci est encadrée à travers la suppression des comptes logés à la Caisse de Dépôt et de Consignation pour conserver uniquement

ceux du Trésor public. Et, quant à l'état des réserves du domaine pétrolier, il a simplement expliqué que les perspectives de notre pays sont bonnes. A cet égard, a-t-il affirmé, une importante annonce sera faite sur la découverte d'un nouveau bassin sédimentaire. Non sans préciser que le secteur pétrolier continue d'occuper une place prépondérante dans l'économie nationale, car il contribue à hauteur de 45% du PIB, 60% des recettes budgétaires et 75% des exportations.

Abordant le sujet relatif au sort de la Société Gabonaise de Raffinage (SOGARA) et de Gabon Oil Company (GOC), le membre du gouvernement a fait savoir, d'une part, que le FMI n'avait pas demandé la fermeture de Gabon Oil Company et, d'autre part, qu'à la SOGARA, les installations sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes internationales et aux besoins du marché intérieur.

Enfin, à propos de la gestion des fonds dédiés aux collectivités locales, il a expliqué que celle-ci ne peut être traitée que dans un cadre réglementaire.

Sensibilisation sur la "citoyenneté"

Les maires appelés à vulgariser le concept auprès des populations

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la sensibilisation sur la "citoyenneté", la ministre déléguée auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de l'Administration du territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration, Patricia Taye, a reçu les adjoints au maire des villes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoum, afin de les inciter à vulgariser ce concept auprès de leurs administrés respectifs.

En effet, le concept de la "citoyenneté" lancé par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, renvoie aux droits et devoirs du citoyen, mais également à sa place dans la société. Ce que le citoyen peut faire ou ne peut pas faire et ce à quoi il a droit... A ce sujet, le ministère de l'Intérieur a mis en place un programme de campagne de sensibilisation auprès des populations. Il s'agit entre autres de la diffusion des spots, la mise



Les travaux étaient dirigés par la ministre déléguée, Patricia Taye.

en œuvre d'une série télévisée intitulée "Moi citoyen", une campagne d'affichage, des rencontres citoyennes, etc.

Ayant constaté que beaucoup peinent encore à s'approprier le concept, le ministère de l'Intérieur a donc jugé utile d'associer les collectivités locales, à travers les mairies, plus proches de la population, afin de participer à cette campagne, en vulgarisant le concept auprès de leurs administrés.

"En tant que municipalité, nous avons un rôle important à jouer dans la vulgarisation de ce concept, comme nous l'a rappelé la

ministre déléguée à l'Intérieur Madame Taye. Nous devons donc faire notre part de travail et pour cela nous allons associer les chefs de quartiers afin de sensibiliser, par exemple, sur l'incivisme, la fermeture des bars à des heures raisonnables, l'insalubrité, les nuisances sonores. C'est notre rôle en tant que 1er citoyen d'une ville. Nous rendrons compte de nos échanges à nos hiérarchies respectives pour que nous commencions à travailler le plus tôt possible pour le bien de nos villes", a souligné le 4e adjoint au maire de la commune d'Owendo, Modoumet Mouguengui.

Jusqu'à -50%*
*sur le prix de vente conseillé

**DELSEY SAMSONITE EASTPAK
TED LAPIDUS TANN'S**

RAYON D'OR BAGAGES LIGNE 5 MÉTRO RÉPUBLIQUE
178 Rue du Temple 75003 PARIS Mail : contact@rayondor-bagages.fr

PRÉPAREZ VOTRE COMMANDE : www.rayondor-bagages.fr

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE À L'EXPORTATION